

Tulle, le 11 juin 2020

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2020**

---

*Secrétariat Général*  
*LS/KP/SC*

L'an deux mil vingt et le onze juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Latreille Haut, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Grégory HUGUE, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Annie DELAHAYES, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Nathalie THYSSIER, M. Jean-François ROCHE, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX C soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 février 2020

APPROUVE à l'unanimité

- Approbation du compte- rendu du Conseil municipal du 28 mai 2020 – Installation du Conseil Municipal

APPROUVE à l'unanimité

**- PÔLE RESSOURCES**

**AFFAIRES GENERALES –**

*Rapporteur : Monsieur Grégory HUGUE*

**1- Désignation des délégués du Conseil municipal au sein de divers organismes et commissions**

**Il est proposé au Conseil municipal de désigner les délégués du Conseil municipal au sein des divers organismes et commissions suivantes :**

**- Commissions municipales**

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent ou temporaire. Les commissions permanentes sont constituées dès le début du mandat du conseil.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les différentes commissions communales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commune, le conseil municipal doit rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer d'au moins un représentant.

Il est proposé au conseil municipal de créer des commissions municipales permanentes suivantes :

- Projet urbain, travaux, environnement et développement durable
- Ressources
- Santé, Jeunesse, Sport
- Affaires culturelles
- Affaires sociales et Sanitaires, solidarités
- Démocratie de proximité

**- Projet urbain, travaux, environnement et développement durable :** Monsieur le Maire, Président de droit, Grégory HUGUE, Stéphanie PERRIER, Jérémy NIVAIS, Gérard FAUGERES, Jacques SPINDLER, Clément VERGNE, Serge HULPUSCH, Patrick BROQUERIE, Ana Maria FERREIRA, Henry TURLIER (suppléant : Nathalie THYSSIER)

**- Ressources :** Monsieur le Maire, Président de droit, Grégory HUGUE, Pascal CAVITTE, Jérémy NOVAIS, Patrick BROQUERIE, Yvette FOURNIER, Serge HULPUSCH, Jacques SPINDLER, Micheline GENEIX (Suppléant : Raphaël CHAUMEIL)

- **Santé, Jeunesse, Sport** : Monsieur le Maire, Président de droit, Stéphane BERTHOMIER, Stéphanie PERRIER, Yvon DELCHET, Christèle COURSAT, Patrick BROQUERIE, Sandy LACROIX, Sylvie CHRISTOPHE, Aïcha RAZOUKI, Christine COMBE, Jean-François ROCHE (Suppléant : Micheline GENEIX)

- **Affaires culturelles** : Monsieur le Maire, Président de droit, Christiane MAGRY, Aïcha RAZOUKI, Christine COMBE, Christine DEFFONTAINE, Anne BOUYER (Suppléant : Henry TURLIER)

- **Affaires sociales et Sanitaires, solidarités** : Monsieur le Maire, Président de droit, Sylvie CHRISTOPHE, Zohra HAMZAOU, Serge HULPUSCH, Patrick BROQUERIE, Christine COMBE, Raphaël CHAUMEIL (Suppléant : Jean-François ROCHE)

- **Démocratie de proximité** : Monsieur le Maire, Président de droit, Sylvie CHRISTOPHE ; Pascal CAVITTE, Serge HULPUSCH, Stéphanie PERRIER, Jacques SPINDLER, Christiane MAGRY, Nathalie THYSSIER (Suppléant : Anne BOUYER)

- **Comités consultatifs**

L'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la constitution de comités consultatifs qui sont destinés à permettre une participation des habitants à la vie locale.

Le domaine dans lequel peut s'exercer la mission consultative de chaque comité consultatif est défini par la délibération qui le crée.

Ces comités sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition sur proposition du Maire.

Les comités consultatifs peuvent comprendre à la fois des membres du Conseil municipal et des personnes étrangères à celui-ci notamment :

- des représentants des habitants de la Commune
- des représentants des associations locales

Il est proposé au conseil municipal des créer des comités consultatifs suivants :

- **Commission extra-municipale : Politiques durables et équitables- Aménagements paysagers** : Stéphanie PERRIER, Clément VERGNE, Ana Maria FERREIRA, Jacques SPINDLER, Serge HULPUSCH, Henry TURLIER

**Collège « vie locale » :**

\* des représentants des 7 associations de quartier :

- *Amicale Alvergeoise*
- *Amis de la Fontaine de Maure*
- *Les Barjous*
- *Colline des Fages*
- *Comité de quartier de Souilhac*
- *Jeunesse et Culture Virevialle*
- *Treize Vents Association*

\* de 1 à 4 personnes intervenant à titre individuel

**Collège de « personnalités qualifiées »**, représentants des associations ou structures suivantes :

*Fédération des Associations Laïques de la Corrèze, Association des commerçants de l'avenue Victor Hugo, Association des commerçants du Trech, Fédération Corrèze Environnement, CAUE de la Corrèze (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), Foyer des Jeunes Travailleurs Habitat Jeunes, Groupe local du Comité Catholique Contre la Faim Terre Solidaire, Association Le Battement d'ailes, Association Mieux Vivre Ensemble, Association PULLCO (Promotion et utilisation des logiciels Libres en Corrèze), SCOP Voisinage, Association Urba Tulle, Association Voilco Aster*

**- Commission extra-municipale pour l'accessibilité :**

**Représentants de la Commune :** Patrick BROQUERIE, Sylvie CHRISTOPHE, Zohra HAMZAOU, Nathalie THYSSIER

**Représentants des services municipaux :**

- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services - Pôle 1
- Monsieur le Directeur adjoint des Services Techniques
- Responsable du Service Urbanisme/Cadre de Vie
- 1 agent du Service Urbanisme
- 1 agent VRP des Services techniques
- 1 agent du bureau d'études des Services techniques
- Responsable du CCAS
- Responsable du Service du Domaine Public
- Responsable Service Développement économique
- Responsable Service Développement Durable
- Responsable Service Pôle Autonomie
- Médiateur de la Ville

**Représentants d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées :**

- Association des Paralysés de France (APF)
- Association Valentin Haüy
- Association Voir Ensemble
  
- Association des Sourds et Malentendants de la Corrèze (ASMC)
  
- Espoir de la Corrèze UNAFAM
- ADAPEI de la Corrèze
- MDPH de la Corrèze
  
- MDPH de la Corrèze, Plate- forme déficiences sensorielles (Brive)

### **Autres commissions municipales**

Une commune peut constituer une Commission d'Appel d'Offres comprenant le Maire ou son représentant et 5 membres du Conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

#### **- Commission d'appel d'offres**

Monsieur le Maire (Président de droit),

**Titulaires** : Pascal CAVITTE (en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire), Jérémy NOVAIS, Sandy LACROIX, Patrick BROQUERIE, Grégory HUGUE, Nathalie THYSSIER.

**Suppléants** : Gérard FAUGERES, Clément VERGNE, Yvette FOURNIER, Jacques SPINDLER, Henry TURLIER

#### **- Jurys de concours**

Ils se composent des mêmes membres de droit que les Commissions d'Appel d'Offres (article 24 du Code des Marchés publics) auquel le président peut adjoindre, avec voix délibérative, au plus 5 personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours.

Lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury ont cette qualification ou une qualification équivalente.

#### **- Organismes divers**

L'article L 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Maire procède à la désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et les textes régissant ces organismes.

##### **- Syndicat Syndical de la Vallée du Coiroux**

**Titulaires** : Christèle COURSAT, Yvon DELCHET

**Suppléants** : Stéphane BERTHOMIER, Grégory HUGUE

##### **- Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles**

Monsieur le Maire (Président de droit), Sandy LACROIX, Aïcha RAZOUKI, Christine COMBE, Zohra HAMZAOUI, Yvette FOURNIER, Patrick BROQUERIE, Jean-François ROCHE

##### **- Commission de coordination d'attribution des aides :**

**Titulaires** : Sylvie CHRISTOPHE, Sandy LACROIX

**Suppléant** : Christine COMBE

**- Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum en plus du Maire.

Les représentants du Conseil Municipal sont élus en son sein au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du Maire.

Monsieur le Maire (Président de droit), Sylvie CHRISTOPHE, Christine COMBE, Zohra HAMZAOU, Jacques SPINDLER, Grégory HUGUE, Christiane MAGRY, Raphaël CHAUMEIL

**- Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales : Ayse TARI**

**- Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Tulle**

Il est précisé que le Conseiller Municipal siégeant au Conseil d'Etablissement de la Maison de Retraite du Centre Hospitalier est désigné par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Tulle.

Monsieur le Maire (Président de droit), Sylvie CHRISTOPHE

**- Comité de la Corrèze de la Ligue contre le Cancer : Patrick BROQUERIE**

**- Conseil d'Etablissement des Centres d'Aide par le Travail**

- Moulin du Soleil : Zohra HAMZAOU
- Centre d'habitat de Tulle Souihac (La Praderie) : Zohra HAMZAOU

**- Conseil d'Administration FORET : Sylvie CHRISTOPHE**

**- Conseil d'Administration de l'Association Le ROC**

**Titulaire** : Christine COMBE

**Suppléant** : Sylvie CHRISTOPHE

**-Conseil de la vie sociale des unités de soin avec hébergement**

- Site du Chandou:
  - Titulaire: Zohra HAMZAOU
  - Suppléant: Sylvie CHRISTOPHE
- EHPAD site "Les Fontaines":
  - Titulaire: Zohra HAMZAOU
  - Suppléant: Sylvie CHRISTOPHE

**- Conseil d'Administration de l'Association Tulle Solidarité**

**Titulaire** : Sylvie CHRISTOPHE

**Suppléant** : Zohra HAMZAOU

**- Association Point Travail Service**

**Titulaire** : Sylvie CHRISTOPHE

**Suppléant** : Christine COMBE

- **Conseil de la Vie Sociale du Foyer d'Accueil Centre d'Habitat de Tulle Souilhac - CAT ADAPEI Corrèze**  
**Titulaire :** Zohra HAMZAOUI  
**Suppléant :** Christine COMBE
  
- **Conseil d'Administration du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Limousin**  
**Titulaire :** Zohra HAMZAOUI  
**Suppléant :** Christine COMBE
  
- **Conseil d'Administration de la Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Région Nouvelle Aquitaine**  
**Titulaire :** Zohra HAMZAOUI  
**Suppléant :** Christine COMBE
  
- **Comité des programmes du Groupement Régional de Santé Publique :** Christine COMBE
  
- **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :** Membre : Bernard COMBES, Maire
  
- **Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes (T3P) :**  
**Titulaire :** Grégory HUGUE  
**Suppléant :** Jérémy NOVAIS
  
- **Commission des Foires et Marchés :** Patrick BROQUERIE, Grégory HUGUE, Gérard FAUGERES, Michel BOUYOU, Nathalie THYSSIER
  
- **Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal de Tulle en Corrèze**  
**Titulaire :** Jacques SPINDLER  
**Suppléant :** Christiane MAGRY
  
- **Conseil d'Administration de l'Association IMPACT :** Bernard COMBES, Grégory HUGUE, Clément VERGNE
  
- **Collectif Corrèzien de l'Ethique sur l'Etiquette – Réseau de Villes "Consommatrices éthiques" :** Stéphanie PERRIER
  
- **Fédération des Syndicats d'Electrification et d'Energie de la Corrèze**
  - **Titulaires :** Gérard FAUGERES, Grégory HUGUE
  - **Suppléants :** Jérémy NOVAIS, Serge HULPUSCH
  
- **Commission locale d'évaluation des transferts de charges :** Pascal CAVITTE
  
- **Commission Départementale d'Aménagement Commercial**  
**Titulaire :** Michel BOUYOU  
**Suppléant :** Fabrice MARTHON
  
- **Commission Départementale de la Présence Postale**  
**Titulaire :** Annie DELAHAYES  
**Suppléant :** Christiane MAGRY

- **Prévention Routière** : Grégory HUGUE
- **ADIL Corrèze** : Ayse TARI
- **Conseil d'Administration de SOLHIA** : Fabrice MARTHON
- **Conseil d'Administration de l'EPCC L'EMPREINTE**
  - **Titulaires** : Monsieur le Maire (membre de droit), Christiane MAGRY, Maire-adjoint aux Affaires Culturelles, Christine DEFFONTAINE
  - **Suppléants** : Jacques SPINDLER, Sylvie CHRISTOPHE, Christine COMBE
- **Cité de l'Accordéon** :
  - **Conseil d'Administration** :
    - Monsieur le Maire ou Christiane MAGRY, Maire-adjoint aux Affaires Culturelles
  - **Assemblée Générale** :
    - Monsieur le Maire ou Christiane MAGRY, Maire-adjoint aux Affaires Culturelles
  - **Conseil d'Orientation** :
    - Monsieur le Maire ou Christiane MAGRY, Maire-adjoint aux Affaires Culturelles, Jacques SPINDLER, Patrick BROQUERIE
- **Conseil d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental** : Monsieur le Maire ou Christiane MAGRY, Maire-adjoint aux Affaires Culturelles, Yvette FOURNIER, Anne BOUYER
- **Société Coopérative d'Intérêt Collectif RESSORTS (SCIC)**
  - **Collège de partenaires et de Collectivités** : Christiane MAGRY
- **Comités de jumelage** :
  - Tulle Smolensk : Pascal CAVITTE, Christine DEFFONTAINE, Nathalie THYSSIER
  - Tulle Schorndorf / Dueville / Bury : Michel BOUYOU, Christine DEFFONTAINE, Anne BOUYER
  - Tulle Lousada : Serge HULPUSCH, Christine DEFFONTAINE, Jean-François ROCHE
  - Tulle Renteria : Yvette FOURNIER, Christine DEFFONTAINE, Nathalie THYSSIER
- **Centre médico-sportif** : Stéphane BERTHOMIER
- **Etablissements scolaires** :
  - Edmond Perrier** :
    - Titulaires** : Christiane MAGRY, Sandy LACROIX, Micheline GENEIX (
    - Suppléants** : Christine DEFFONTAINE, Clément VERGNE, Jean-François ROCHE
  - René CASSIN** :
    - Titulaires** : Jacques SPINDLER, Yvette FOURNIER, Raphaël CHAUMEIL
    - Suppléants** : Sandy LACROIX, Fabrice MARTHON, Nathalie THYSSIER



**Victor Hugo :**

**Titulaires :** Grégory HUGUE, Sandy LACROIX, Anne BOUYER

**Suppléants :** Aïcha RAZOUKI, Fabrice MARTHON, Henry TURLIER

**Clemenceau :**

**Titulaires :** Aïcha RAZOUKI, Patrick BROQUERIE, Jean-François ROCHE

**Suppléants :** Sandy LACROIX, Christiane MAGRY, Raphaël CHAUMEIL

**Sainte Marie :**

Serge HULPUSCH

**- Commission Consultative des Services Publics Locaux**

-Service Public de Crémation :

Monsieur le Maire, Président de droit

**Titulaires :** Grégory HUGUE, Christine DEFFONTAINE

**Suppléants :** Jacques SPINDLER, Serge HULPUSCH

**Associations locales :**

UFC Que Choisir : 1 représentant

As des Crématisistes du Limousin : 1 représentant

-Commission de délégation de service public :

Monsieur le Maire, Président de droit,

Grégory HUGUE, Jérémy NOVAIS, Patrick BROQUERIE, Jacques SPINDLER, Pascal CAVITTE

**- Comité Technique Paritaire :**

**Titulaires :** Pascal CAVITTE, Jérémy NOVAIS, Grégory HUGUE, Sandy LACROIX, Nathalie THYSSIER

**Suppléants :** Annie DELAHAYES, Patrick BROQUERIE Gérard FAUGERES, Christine COMBE, Anne BOUYER

**- Comité d'Hygiène et de Sécurité et Conditions de Travail**

**Titulaires :** Sandy LACROIX, Grégory HUGUE, Pascal CAVITTE, Gérard FAUGERES, Nathalie THYSSIER

**Suppléants :** Patrick BROQUERIE, Yvette FOURNIER, Annie DELAHAYES, Stéphanie PERRIER, Anne BOUYER

**- Commission de Sécurité**

- **Titulaires :** Jérémy NOVAIS, Fabrice MARTHON

- **Suppléant :** Gérard FAUGERES

**-Office National des Anciens Combattants :**

*Collège n°1 : Elus et Services du Conseil Départemental :*

**Titulaire :** Patrick BROQUERIE

**Suppléant :** Jacques SPINDLER

**-Conseil départemental de la Sécurité Civile**

**Titulaire :** Grégory HUGUE

**Suppléant :** Christine DEFFONTAINE

**-Service Pénitentiaire et d'Insertion et de Probation de la Corrèze – Mise en œuvre des stages de citoyenneté :** Sandy LACROIX

**-Observatoire Régional des Arts et de la Culture en Limousin (ORACLIM) :**

**Titulaire :** Christiane MAGRY

**Suppléant :** serge HULPUSCH

**-Correspondant Défense :** Patrick BROQUERIE

**-Régie Restauration - Conseil d'exploitation :**

- 10 membres Titulaires Conseil municipal: Sandy LACROIX, Clément VERGNE, Aïcha RAZOUKI, Christine COMBE, Serge HULPUSCH, Annie DELAHAYES, Christine DEFFONTAINE, Jacques SPINDLER, Yvette FOURNIER, Jean-François ROCHE

- 1 élu communautaire

- 1 membre de la DDEN

- représentants des parents d'élèves des écoles de la Ville de Tulle

**-Syndicat du Puy des Fourches-Vézère**

**Titulaires :** Grégory HUGUE, Gérard FAUGERES, Michel BREUILH, Jacques SPINDLER, Stéphanie PERRIER, Micheline GENEIX

**Suppléants :** serge HULPUSCH, Patrick BROQUERIE, Yvon DELCHET, Clément VERGNE, Jérémy NOVAIS, Nathalie THYSSIER

**-Commission Locale de l'AVAP :** Fabrice MARTHON, Ana Maria FERREIRA, Christiane MAGRY, Christine COMBE, Christine DEFFONTAINE

**-Conseil d'Exploitation du SPIC Parkings :**

- Grégory HUGUE, Michel BOUYOU, Fabrice MARTHON, Jérémy NOVAIS, Micheline GENEIX

- 1 représentant d'une association active dans le domaine de la sécurité routière : la Prévention Routière

- 1 représentant d'une association de consommateurs : UFC Que Choisir

**-SEM ENR'èze**

**- Conseil d'administration**

- **Titulaire :** Stéphanie PERRIER

- **Suppléant :** Grégory HUGUE

- **Assemblée d'actionnaires :**

- **Titulaire :** Grégory HUGUE

- **Suppléant :** Stéphanie PERRIER

APPROUVE à l'unanimité

## 2- Fixation du montant des indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et Conseillers municipaux délégués

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal de fixer le montant des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués comme suit :

Fonction	Nombre	Indemnité mensuelle brute attribuée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1 <sup>er</sup> janvier 2017		
		% appliqué	Montant	% Maximum
<b>Maire</b>	<b>1</b>	<b>54 %</b>	<b>2 100,66</b>	<b>65</b>
<b>Adjoint</b>	<b>9</b>	<b>20,38</b>	<b>792,66</b>	<b>27.5</b>
<b>Conseiller délégué</b>  - <i>Au Commerce</i> - <i>Aux Commémorations, à la propreté Urbaine et à l'accessibilité</i> - <i>Au Pôle Ressources</i> - <i>A la Vie des Quartiers</i>	<b>4</b>	<b>6%</b>	<b>233,36</b>	<b>6</b>
<b>Conseiller Municipal de la Majorité</b>	<b>13</b>	<b>2,40</b>	<b>93,54</b>	<b>6</b>
<b>Conseiller Municipal de l'Opposition</b>	<b>6</b>	<b>2,40</b>	<b>93,54</b>	<b>6</b>

Les indemnités seront revalorisées automatiquement avec les traitements de la fonction publique.

Les crédits correspondants seront imputés au budget de la commune, compte 6531.

APPROUVE à l'unanimité

### Question reportée

## 3-Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule, dans son article L 2121-8, que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son Règlement Intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Règlement Intérieur ci-annexé.**

## **FINANCES** –

*Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE*

### **4- Renégociations de prêts avec la Caisse d'Epargne**

#### **a-Renégociation du prêt n°8226371**

Le prêt n°8226371 d'un montant de 445 900 € a été souscrit le 30 novembre 2011, pour une durée de 20 ans, avec un taux indexé sur le livret A et une marge de 1.66%.

Après paiement de l'échéance du 26/06/2020, la durée résiduelle sera de 46 trimestres et le capital restant dû sera de 297 465.82 €.

Dans le contexte de la baisse des taux, la Ville a sollicité la Caisse d'Epargne afin de renégocier cet emprunt.

La Caisse d'Epargne propose une amélioration des conditions financières avec un taux indexé sur le livret A et une marge de 0.60% pour un réaménagement en date du 25 juin 2020, l'indemnité de remboursement anticipé due étant ramenée à 0.

Il est proposé au conseil Municipal d'accepter la proposition de réaménagement du prêt n°8226371 de la Caisse d'Epargne.

#### **Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la proposition de réaménagement du prêt n°8226371 de la Caisse d'Epargne.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.**

APPROUVE à l'unanimité

#### **b-Renégociation du prêt n°8411090**

Le prêt n°8411090 d'un montant de 1 200 000 € a été souscrit le 20 juin 2011, pour une durée de 25 ans, avec un taux indexé sur le livret A et une marge de 0.85%.

Après paiement de l'échéance du 26/06/2020, la durée résiduelle sera de 64 trimestres et le capital restant dû sera de 862 002.20 €.

Dans le contexte de la baisse des taux, la Ville a sollicité la Caisse d'Epargne afin de renégocier cet emprunt.

La Caisse d'Epargne propose une amélioration des conditions financières avec un taux indexé sur le livret A et une marge de 0.60% pour un réaménagement en date du 25 juin 2020, l'indemnité de remboursement anticipé due étant ramenée à 0.

Il est proposé au conseil Municipal d'accepter la proposition de réaménagement du prêt n°8411090 proposé par la Caisse d'Epargne.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la proposition de réaménagement du prêt n°8411090 de la Caisse d'Epargne.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant**

APPROUVE à l'unanimité

### **5-Versement d'une subvention complémentaire à l'Association Profession Sport**

Pendant la première phase du confinement, un décret a permis aux Maires de verser des subventions aux associations.

Dans ce cadre il a été décidé de verser des aides financières aux associations employeuses (75 % de la subvention versée l'année précédente) et la totalité de la subvention pour les associations à caractère social (associations caritatives).

Une erreur de calcul pour la subvention accordée à l'association Profession Sport n'a pas permis de verser la « bonne » enveloppe à cette association qui emploie plus de 120 animateurs.

Pour corriger cette erreur, il est proposé lui attribuer une subvention complémentaire de 2 250 euros.

**Il est demandé au Conseil Municipal de verser une subvention complémentaire à l'association Profession Sport et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches afférentes.**

APPROUVE à l'unanimité

### **PERSONNEL –**

*Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE*

### **6-Modification du tableau des effectifs**

- a- Des mouvements de personnels intervenant au sein des services municipaux, il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs comme suit :

#### **Suppression :**

- le 1<sup>er</sup> avril 2020 :
  - d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- le 1<sup>er</sup> juin 2020 :
  - d'un poste de technicien

#### **Création :**

- le 1<sup>er</sup> juin 2020 :
  - d'un poste d'agent de maîtrise

-le 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

- d'un poste d'agent de maîtrise
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique et d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Il est proposé d'ouvrir le poste sur plusieurs cadres d'emplois afin d'élargir les possibilités de recrutement.

Suite à la tenue du jury de recrutement et au choix du candidat résultant des entretiens réalisés, une nouvelle délibération sera prise pour supprimer les postes ne correspondant pas au grade de l'agent devant rejoindre la collectivité.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications du tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes.**

APPROUVE à l'unanimité

- b- Pour faire suite à la tenue des CAP relatives aux avancements de grades organisées par le Centre de Gestion le 2 juin 2020, il convient de procéder aux suppressions et aux créations de postes suivantes :

Le 30 juin 2020, suppressions :

- d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'éducateur principal des APS de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'adjoint administratif,
- de trois postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- de cinq postes d'adjoint technique,
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- de deux postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'adjoint du patrimoine,
- d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- de deux postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, créations :

- d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- d'un poste d'éducateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- de trois postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- de cinq postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- de deux postes d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- d'un poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- de deux postes d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le 30 novembre 2020, suppressions :

- de deux postes d'agent de maîtrise,

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, créations :

- de deux postes d'agent de maîtrise principal

Le 30 décembre 2020, suppressions :

- de deux postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Le 31 décembre 2020, créations :

- de deux postes d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications du tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes.**

APPROUVE à l'unanimité

### **7- Création d'emplois saisonniers**

Comme chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'ouvrir les postes nécessaires pour couvrir les besoins supplémentaires en emplois saisonniers pour la période estivale.

**Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois suivants :**

- **Sur le Budget principal :**

Service	Emploi	Nbre	période
Service Stades	Adjoint Technique	1	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2020
	Adjoint Technique	1	1 <sup>er</sup> au 31 août 2020
CTM- Propreté urbaine	Adjoint Technique	1	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2020

- **Sur le Budget Centre de Santé Municipal :**

Service	Emploi	Nbre	période
Centre de Santé Municipal	Adjoint administratif	1	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2020
	Adjoint administratif	1	1 <sup>er</sup> au 31 août 2020

**Total : 5 emplois saisonniers**

APPROUVE à l'unanimité

## **-PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **TRAVAUX -**

*Rapporteur : Monsieur Jérémy NOVAIS*

#### **8- Travaux d'aménagement d'un musée : Cité de l'Accordéon et des patrimoines de Tulle – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer la consultation et à signer les marchés de travaux afférents**

Par délibérations n°22a et 22B du 12 février 2019, le conseil municipal a validé le projet scientifique et culturel relatif à l'aménagement d'un musée et lancé une procédure concurrentielle avec négociation en vue de l'attribution de la maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par la Commission d'appels d'offres au groupement suivant : architecte Terreneuve / Atelier de scénographie P.Payeur scénographes CETIS BETstructures / CHOULET BET fluides&SSI / AXIO économiste /ALTIA acousticien.

A l'établissement du projet, le montant prévisionnel des travaux était de 5 100 000€ HT répartis en lots tels que définis ci-dessous :

- Lot n°1 « Démolition- curage-terrassement-fondations-gros œuvre-installation de chantier »
- Lot n° 2 « Charpente bois- bardage- terrasse bois »
- Lot n°3 « Couverture »
- Lot n°4 « « Etanchéité »
- Lot n°5 « Ravalement »
- Lot n°6A « Menuiseries extérieures bois »
- Lot n°6B « Menuiseries extérieures aluminium »
- Lot n°7 « Serrurerie- métallerie »
- Lot n°8 « Cloisons- doublages -peintures »
- Lot n°9 « Plafonds suspendus »
- Lot n°10A « Menuiseries intérieures »
- Lot n°10B « Mobilier »
- Lot n°10C « Parquet »
- Lot n°11 « Sols durs- sols souples »
- Lot n°12 « CVC-plomberie »
- Lot n°13 « Electricité »
- Lot n°14 « Appareil élévateur »
- Lot n°15 « VRD- aménagements extérieurs »
- Lot 16 « Mobiliers agencements muséographiques et scénographiques »
- Lot 17 « Equipements audiovisuels et multimédia »
- Lot 18 « Graphisme »
- Lot 19 « Graphisme sur fenêtre»
- Lot 20 « Eclairages muséographiques et scénographiques »
- Lot 21 « Maquettes et manipulations »
- Lot 22 « Soclage »

A titre d'information, le lot désamiantage-déplombage a été lancé par anticipation, afin d'optimiser les délais d'exécution



Cette consultation sera lancée en procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres, au vu du montant prévisionnel. Une publicité sera effectuée sur le site du Journal Officiel de l'Union Européenne/ Bulletin officiel des annonces des marchés publics et sur le site internet de la Ville de Tulle. Le dossier de consultation téléchargeable sur le site « marches-securises.fr »

Il convient donc d'autoriser le Maire à lancer la consultation portant sur les travaux d'aménagement du musée comprenant également les lots portant sur la scénographie et la muséographie et à signer les marchés de travaux correspondants, après décision de la commission d'appel d'offres.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation portant sur les travaux d'aménagement d'un musée « Cité de l'Accordéon et des patrimoines de Tulle » pour un montant prévisionnel de 5 100 000€ HT (incluant la muséographie et la scénographie)**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents lots portant sur les travaux au vu de la décision de la commission d'appel d'offres, ainsi que tous les documents s'y rapportant**

APPROUVE par 27 voix pour et 6 abstentions

---

**Lecture par Monsieur le Maire de la lettre adressée à Monsieur Max CHAMBON, Trésorier Principal relative à un ordre de réquisition pour permettre la mise en paiement de la somme due aux commerçants de la Ville de Tulle**

*Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE*

**9- Motion de soutien au secteur associatif et d'éducation populaire et au maintien du droit aux vacances pour tous et toutes.**

Avec la crise sanitaire, les associations jeunesse et d'éducation populaires sont menacées. La réduction d'activité même temporaire de ces structures met en danger l'accompagnement quotidien de millions de jeunes, avec des conséquences qui peuvent devenir dramatiques sur les parcours individuels et sur la cohésion sociale. Sont concernés les centres de loisirs, centres socioculturels, de l'action culturelle populaire, les centres et séjours de vacances, les classes transplantées, des habitats jeunes (FJT), des actions de mobilité internationale, d'animation scientifique, de formation à l'animation, de sport pour tous et toutes, d'accompagnement à la scolarité, d'accompagnement des projets, de prévention, des associations de quartier... L'éducation populaire est dans le quotidien de nous tous ou de nos enfants ; c'est avant tout un vecteur de lien social et de construction du collectif, au cœur des territoires urbains comme des territoires ruraux.

En France, le secteur représente aussi près de 6 millions de bénévoles et 680 000 salarié.e.s, qui risquent leur emploi et la dégradation de leurs conditions de vie, déjà souvent précaires en temps normal. Une partie importante des activités étant stoppées depuis le début du confinement, la crise aura quoi qu'il arrive un impact énorme sur le secteur.

Pour autant, nous aurons besoin de nos associations pour répondre aux besoins essentiels de la population et de la société, en premier lieu la garde des enfants et leur indispensable ouverture sociale et culturelle. Nous sommes également les garants du maintien d'un droit aux vacances pour tous les jeunes de France. En ce sens, nous refusons l'éventualité de leur infliger la « double-peine » du confinement au printemps et du rattrapage scolaire pendant l'été.

Les pertes totales sont difficiles à prévoir, et dépendront grandement du plan de déconfinement et d'éventuels rebonds. L'estimation à ce jour se situe autour de 500 millions d'euros, mais pourrait augmenter en fonction du déroulement de l'été et de la rentrée de septembre.

Les mesures économiques de l'État et les aides des collectivités déjà engagées ne suffiront pas à maintenir les structures la tête hors de l'eau et à assurer les missions d'intérêt général qui leur sont confiées.

Le Conseil municipal de la Ville de Tulle demande au gouvernement de :

- Garantir le droit aux vacances pour tous les jeunes en maintenant les activités pendant l'été : les activités et départs en vacances avec les associations jeunesse et d'éducation populaire doivent être maintenus pour l'été 2020, avec la mise en place de mesures spécifiques permettant d'évoluer dans des conditions sanitaires exemplaires.
- Reporter le Service national universel d'une année et de réaffecter les fonds de 2020 aux activités jeunesse : au vu du contexte, il semble difficile, voire irresponsable, de maintenir le SNU en 2020, peut-être même plus d'actualité. Le budget national de 30 millions d'euros qui y est consacré doit pouvoir être réaffecté pour un plan de sauvetage du secteur associatif jeunesse et de l'éducation populaire.
- Prendre toutes les mesures économiques nécessaires à la sauvegarde du secteur jeunesse et de l'éducation populaire en France, et plus largement du secteur associatif. Ces mesures pourront passer par l'abondement des fonds de solidarité déjà créés dans de nombreux territoires par les collectivités locales, et des subventions exceptionnelles aux fédérations d'éducation populaire, afin d'assurer le maintien et/ou la reprise des activités dans les meilleures conditions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Tulle, le 11 juin 2020

La séance est levée à

Le Maire,

Bernard COMBES